



## Contrôle acoustique au stade de l'exécution

### Your tailor-made solution

Les experts en acoustique de Vinçotte réalisent vos mesures pendant la phase de construction (cas de test) et pendant la phase de livraison des bâtiments. Nos services incluent :

- Contrôle des matériaux à mettre en œuvre (fiches techniques, rapport d'essais,...)
- Contrôles réguliers sur chantiers lors de la mise en œuvre des matériaux concourant à l'acoustique du bâtiment
- Mesures de contrôle intermédiaires en cours de chantier (isolation aux bruits aériens et de choc, confort intérieur, bruit des installations techniques,...)
- Contrôle des matériaux mis en œuvre

En réalisant des mesures in situ, les experts Vinçotte peuvent détecter d'éventuelles faiblesses acoustiques en cours de chantier et intervenir pour solutionner le problème. Vinçotte vous garantit également une parfaite neutralité et peut intervenir à titre de tiers indépendant en cas de litige.

### Your result

Grâce à ce service, vous vous assurez en phase d'exécution que votre bâtiment respecte les exigences acoustiques requises et vous disposez d'un rapport d'expertise objectif permettant de vérifier si la réalisation de votre bâtiment est conforme aux normes acoustiques les plus récentes et aux règles de bonne pratique.

### Please note

## Normes et standards

- NBN S 01-401 : Acoustique : Valeurs limites des niveaux de bruit en vue d'éviter l'inconfort dans les bâtiments ;
- NBN S 01 400-1 : Critères acoustiques pour les immeubles d'habitation ;
- NBN S 01 400-2 : Critères acoustiques pour les bâtiments scolaires ;
- NBN EN ISO 16283-1 : Acoustique : Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction – Partie 1 : Isolation des bruits aériens ;
- NBN EN ISO 16283-2 : Acoustique : Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction – Partie 2 : Isolation des bruits d'impact ;
- NBN EN ISO 16283-3 : Acoustique : Mesurage in situ de l'isolation acoustique des bâtiments et des éléments de construction – Partie 3 : Isolation des façades ;
- NBN EN ISO 3382 : Acoustique : Mesurage des paramètres acoustiques des salles ;
- NBN EN ISO 717-1 : Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et éléments de construction – Partie 1 : Isolement aux bruits aériens ;
- NBN EN ISO 717-2 : Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et éléments de construction – Partie 2 : Isolement contre les bruits de chocs ;
- NBN EN ISO 10052 : Mesurage in situ de l'isolement aux bruits aériens et de la transmission des bruits de contact ainsi que du bruit causé par les installations – Méthode de contrôle ;
- NBN EN ISO 12354 : Acoustique du bâtiment : Calcul de la performance acoustique des bâtiments à partir de la performance des éléments.

## Accréditations

Le service acoustique de Vinçotte possède les agréments et accréditations suivantes qui garantissent la qualité et le service en toute sécurité.

- Agrément du Gouvernement flamand - Ministère de l'Environnement, Nature et Energie - Département de l'environnement - comme Expert environnement et expert MER dans les disciplines bruit vibrations pour différentes personnes du service.
- Agrément par le Service Public Fédérale pour l'emploi et le dialogue social pour déterminer l'exposition des travailleurs au bruit (groupe 8: Laboratoires agréés pour le mesurage d'agents physiques)
- Agrément par le Service Public Fédéral Santé publique comme un «organisme notifié» (l'organisme notifié) en vertu de la directive européenne CE / 2000-14 (transposé dans l'arrêté 02/03/2006) concernant l'émission de bruit des machines pour une utilisation extérieure.
- Agrément par l'Institut Bruxellois pour le décret de la région de Bruxelles-Capitale concernant la lutte contre le bruit et les vibrations des nuisances apportées par les établissements classés (21 Novembre 2002).
- Agrément par le gouvernement Wallon pour les mesures acoustiques et vibratoires
- Accréditation délivrée par Belac ISO 17025 (certificat 016-TEST) pour:
  - Mesures lieu de travail
  - Mesures d'immission dans la Région de Bruxelles-Capitale
  - Détermination du niveau de puissance acoustique des sources en utilisant des mesures d'intensimétrie
  - Activités comme organisme notifié dans le cadre de la directive européenne CE / 2000-14 (transposé dans l'arrêté 02/03/2006)
- Accréditation délivrée par Belac conformément à la norme ISO 17020 (certificat 016-INSP) pour des activités comme organisme notifié conformément à la directive européenne CE / 2000-14 (transposé dans l'arrêté 02/03/2006)
- VCA\*\* (Formation Sécurité de Base).

## In which situation?

Ces services sont destinés aux entreprises ou maîtres d'ouvrage suivants dans le cadre de construction, adaptation, rénovation, extension d'une construction:

- Services publics
- Entreprises actives dans le domaine de l'HVAC, la construction de cloisons légères, la construction de planchers flottants...
- Architectes
- Opérateurs immobiliers, promoteurs, project managers